

**Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente
du Conseil Général en date du lundi 2 novembre 2009
concernant le canton de FOUESNANT**

INSERTION ET ECONOMIE

Agriculture et environnement

Lors des séances plénières des 29 janvier, 25 juin et 22 octobre 2009, le Conseil général a voté une enveloppe d'investissement de 503 500 € et une enveloppe de fonctionnement de 157 017 € pour le programme « agriculture et environnement ».

Dans le cadre du financement de la mesure « **Système fourrager polyculture économe en intrants** », l'Assemblée départementale a attribuée une subvention de 6 253,65 € à une S.A.R.L de SAINT-EVARZEC.

TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

Programmation 2009 des logements sociaux

La délégation des aides à la pierre a donné au Département la compétence pour attribuer les aides de l'Etat à la construction et à l'amélioration des logements publics et privés sur la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2011. Par délibérations du 25 juin et du 7 septembre 2009, le Conseil général a approuvé l'attribution d'une enveloppe prévisionnelle de droits à engagements 2009 de 7 677 528 € correspondant :

- au logement social public pour 1 615 132 €,
- à l'habitat privé pour 6 062 293 € auxquels il faut ajouter un montant de 103 € correspondant à un report des crédits 2008 affectés à l'habitat privé non consommés.

L'Assemblée départementale a accordé la construction de 6 logements sociaux à Kérourgué - rue des Ecoles - Bâtiment A par OPH Quimper Cornouaille à FOUESNANT.

Signalisation touristique de jalonnement

Au cours de sa première séance plénière pour l'année 2009, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 30.000 € pour les subventions d'investissement diverses liées à l'aménagement. Au titre de la signalisation touristique, le Conseil général intervient avec un taux de 20% et un plafond de dépenses subventionnables de 9 147 € HT par commune.

Une subvention de 1 818 € a été attribuée à la Commune de LA FORET-FOUESNANT.

Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets

Le Conseil général accompagne les collectivités finistériennes dans la mise en œuvre des projets ayant pour objectifs l'optimisation et la gestion des déchets ménagers. La Communauté de communes du Pays Fouesnantais a engagé depuis 2007 une campagne de

promotion du compostage domestique. Elle souhaite acquérir 1 000 composteurs domestiques supplémentaires en 2009.

De plus, la Communauté de communes va engager des travaux d'agrandissement de la plate forme de compostage de déchets verts (23 500 m² dont la moitié est consacrée au broyage de bois -souches palettes et à terme encombrants) et de construction d'un bassin tampon de rétention des eaux pluviales de 830 m³ avec séparateur à hydrocarbures et débourbeur et d'une lagune aérée de 3 200 m³ renforçant une lagune existante de 1 800 m³. Ces équipements permettront de répondre aux besoins en tenant compte de l'augmentation des gisements de déchets verts traités sur ce site (5 871 t en 2000, 9 349 t en 2008).

Une subvention de 18 110 € a été attribuée à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais pour l'achat de composteurs domestiques.

Une subvention de 8 622 € a été attribuée à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais pour les aménagements relatifs à la gestion des déchets sur le site de Kerambris à FOUESNANT.

Etudes actions et partenariat pour la connaissance et l'éducation à l'environnement

L'Assemblée départementale a réservé un crédit de 260 881 € afin de soutenir des structures d'intérêt départemental œuvrant dans le domaine de l'environnement et de financer des projets ponctuels portant sur des études et des actions liées à la connaissance, l'information et la sensibilisation à l'environnement.

Entre le 21 et 29 novembre prochains, se déroule la semaine de réduction des déchets 2009. A ce titre, la commune de FOUESNANT consacrera ses animations sur le thème de la réduction des déchets verts. Une subvention de 272 € a été attribuée à la commune de FOUESNANT.

SOLIDARITES

Aide à la création littéraire - soutien aux actions d'intérêt départemental

Lors de sa séance plénière du 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 364 000 €, dans le cadre de sa politique en faveur du livre et de la lecture, pour le soutien à la création littéraire, les opérations de promotion du livre et de la lecture d'intérêt départemental, l'achat de documents par les bibliothèques-médiathèques lié à une opération d'aménagement ainsi que la création d'un premier poste de salarié de la bibliothèque.

Une subvention de 13 800 € a été attribuée à la commune de SAINT-EVARZEC pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque.

Soutien aux opérations d'aménagement des bibliothèques médiathèques

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 2 240 000 € au titre du programme 42 «Equipements culturels et socioculturels», dont 2 195 000 € en faveur des communes et groupements de communes.

Une subvention de 4 708 € a été attribuée à la commune de SAINT-EVARZEC pour l'équipement informatique de la bibliothèque.

Equipements sportifs

Lors de ses séances plénières des 29, 30 janvier 2009 et 22 octobre 2009, l'Assemblée départementale a voté, pour l'année 2009, une autorisation de programme de 2 255 000 € au titre de son programme «équipements sportifs».

Une subvention de 35 336 € a été attribuée à la Communauté de communes de FOUESNANT pour la construction d'une structure artificielle d'escalade au complexe sportif de Kervihan, à usage du collège public (réalisation des travaux de juin 2009 à février 2010).

ENFANCE ET JEUNESSE

Demandes de subvention d'investissement et de fonctionnement formulées dans le cadre de la petite enfance

Le Conseil général mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de la petite enfance.

Une subvention de 60 429 € a été attribuée à la Communauté de communes du Pays Fouesnantais pour l'extension et le réaménagement de la halte-garderie pour la création de 5 places en multi-accueil.

Une subvention de 7 392 € a été accordée à la crèche halte-garderie communautaire de CLOHARS-FOUESNANT.

Une subvention de 4 211 € a été accordée à la halte-garderie communautaire de FOUESNANT.

Collèges publics : renouvellement du matériel de cuisine

Lors de la séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 150 000 € au titre du programme d'aide au renouvellement du matériel de cuisine des collèges publics pour l'acquisition et le renouvellement de matériel de cuisine et la réalisation de grosses réparations sur ce matériel.

Une subvention de 4 342,54 € a été attribuée pour le collège Kervihan pour de grosses réparations sur la sauteuse, le four, le congélateur, la cellule de refroidissement, la machine à laver la vaisselle et la grosse plonge.

Collèges publics : équipement mobilier 2009

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 400 000 € au titre du dispositif «équipement mobilier des collèges publics».

Une subvention de 751,90 € a été attribuée au collège Kervihan pour le bureau de la Conseillère d'orientation.

Collèges publics : fonds d'aide au renouvellement du matériel et du mobilier

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 200 000 € pour le fonds d'aide au renouvellement du matériel et du mobilier des collèges publics.

Une subvention de 2 961 € a été attribuée au collège Kervihan pour la dépense de 6 panneaux d'affichage pour le préau, des serrures pour le 1^{er} étage du bâtiment, 5 fermetures anti-panique et 7 extincteurs.

Bourse d'apprentissage (apprentis en artisanat)

Lors de la Séance Plénière du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de fonctionnement de 390 000 € au titre de la formation continue.

Une subvention de 460 € a été attribuée à une jeune apprentie de FOUESNANT.

Une subvention de 460 € a été attribuée à un jeune apprenti de FOUESNANT.

Soutien à la mobilité internationale des jeunes

Lors de la séance plénière, en date du 29 janvier 2009, le Conseil général a voté une enveloppe de 500 000 € au titre de la mobilité internationale des jeunes.

Une bourse de 325 € a été attribuée à une étudiante de GOUESNAC'H qui effectue un stage de 3 mois en Espagne.

Aides aux études

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 75 000 € pour les « secours d'études » et les « prix de la vocations scientifique », ainsi qu'une enveloppe de 100 000 € pour les « prêts d'honneur ».

Un prêt de 1 530 € a été attribué à un étudiant de SAINT-EVARZEC.

Activités de découverte et vacances jeunes

Lors de sa séance plénière des 29 et 30 janvier 2009, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 510 000 € au titre du programme « activités de découverte et vacances de jeunes ».

Une subvention de 369,58 € a été attribuée au Centre UCPA de BENODET.

Une subvention de 3 768,71 € a été attribuée au Centre nautique du Cap-Coz à FOUESNANT.

Une subvention de 353,60 € a été attribuée au Village Vacances O.R.T.F de FOUESNANT.

Une subvention de 1 373,60 € a été attribuée au A.S.P.T.T. QUIMPER-LA FORET-FOUESNANT.

FINANCES ET EVALUATION

Echange avec soulte de terrains du Lycée de Bréhoulou avec des terrains de la commune de FOUESNANT

Le Département est propriétaire de l'ensemble du Domaine de Bréhoulou, à la suite du legs de M. BUZARE Alfred, datant d'octobre 1917, à charge que ces biens soient affectés à une mission d'enseignement agricole. Selon ce principe, les sommes perçues par le Département sont intégralement reversées au lycée. Les propriétés sont essentiellement situées à FOUESNANT. On trouve également quelques terres louées à des agriculteurs, sur Loctudy et Plonéour-Lanvern.

Des transactions ont ponctuellement lieu, sous forme de ventes ou d'échanges de terrains, à des particuliers (notamment pour des parcelles de petite dimension ne présentant pas d'intérêt pour le lycée) ou à la Mairie, pour des raisons d'aménagement du territoire communal, mais également pour optimiser les surfaces habituellement utilisées par le lycée. En sa qualité de propriétaire, le Département doit se prononcer sur ces opérations.

Le lycée de Bréhoulou et la Commune de FOUESNANT sont en contacts depuis plusieurs années pour l'échange de terrains sis à proximité du centre ville et du lycée. La Commune propose à l'échange la parcelle cadastrée CY 58, pour 14 997 m², évaluée à 13 287,34 €, contre les parcelles BI 75, 76, 116 et 117, pour 20 751 m², évaluées à 73 873,56 €. Ces prix sont conformes à l'évaluation de France Domaine réactualisée en mai 2009.

Une soulte de 60 586,22 € sera donc versée par la Commune au profit du Département, qui la reversera au lycée, en accord avec les termes du legs. La partie des frais d'acte incombant au Département, évaluée à environ 1 500 €, restant à déduire de la soulte, son montant ne pourra de ce fait être évalué précisément qu'une fois les actes signés.

L'échange représente un intérêt majeur pour les deux parties : la Commune de FOUESNANT pourra poursuivre la réalisation d'équipements publics dans le prolongement du complexe sportif des Balnéides, sur des terres rendues non exploitables du point de vue agricole de par leur situation dans le périmètre immédiat du captage d'eau de Bréhoulou, et le lycée va retrouver des terres exploitables, idéalement placées à proximité du centre d'exploitation agricole du lycée.

Le Conseil d'administration du lycée a approuvé l'échange par une délibération du 17 juin 2009. Le Conseil municipal de Fouesnant a, quant à lui, délibéré favorablement le 30 juin 2009.

Le Conseil général accorde l'échange de terrains entre la commune de FOUESNANT et le Département. Ce dernier percevra la soulte, dont le montant exact reste à préciser, mais qui sera de l'ordre de 59 000 € (à reverser au lycée de Bréhoulou).